



# LE BULLETIN

des élu-e-s communistes  
du Conseil régional de Bretagne

<http://www-groupe-communiste-bretagne.org>

## SPÉCIAL PACTE ÉLECTRIQUE BRETON

JANVIER 2011

**L**a Bretagne ne produit que 8% de l'électricité qu'elle consomme et cette consommation augmente de 2,6% par an, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Les risques de coupures, en période de pointe, augmentent chaque année. Les récentes annonces de l'Insee sur le boom démographique breton confirment l'urgence de garantir l'approvisionnement électrique de la Bretagne. Loin de rester attentiste, le Conseil régional s'est extrêmement mobilisé sur cette question, pourtant compétence de

l'Etat. Cette implication a permis d'aboutir à la création d'un Pacte électrique breton reconnu comme très ambitieux. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- Engagement à maîtriser la demande d'électricité avec pour objectif de diviser par 2 d'ici 2015 la croissance de la consommation ; et par 3 d'ici 2020.
- Engagement à porter à 3 600MW la production d'électricité renouvelable d'ici 2020 (contre 850MW aujourd'hui)

- Engagement de sécurisation de l'alimentation électrique.

Ces trois axes sont considérés comme indissociables, ils seront donc mobilisés de façon concomitante. Le Pacte est signé par la région, l'Etat et ses établissements publics, RTE (Réseau de Transport d'Electricité), les collectivités parties prenantes et tous opérateurs publics ou privés.

Le groupe communiste a pris toute sa place dans ces décisions.

## UNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE

**L**a question de l'urgence énergétique bretonne est longtemps restée au stade du constat, jusqu'ici rendu indépassable. Non seulement, cette question trouve enfin une première réponse mais une réponse ambitieuse et cohérente puisque reposant sur trois volets.

Eric Berroche, pour le groupe communiste, a salué cette avancée significative sur ce dossier : « A l'évidence et sans forfanterie aucune, les décisions que nous allons prendre dans le domaine de l'énergie marquent un tournant qu'il n'est pas abusif de qualifier d'historique. En effet, les constats sur la fragilité de notre région en matière de production et de distribution sont bien connus des Bretonnes et des Bretons. Ils le sont depuis fort longtemps, depuis plusieurs décennies. Certes, au début des années 80, un débat passionné a divisé la

Bretagne et quelles qu'aient été les positions des uns et des autres à l'époque, force est de reconnaître qu'il s'est soldé par un statu-quo, une espèce de double négation, l'une pour refuser



un mode de production et l'autre, implicitement, pour s'en tenir à un constat renouvelé depuis lors. Il faut le reconnaître :

aucune décision majeure et cohérente n'a été prise en plusieurs décennies. Ce jour, le Conseil Régional, par ses décisions et ses actes, vise à sortir la Bretagne d'une situation extrêmement précaire. Il renoue avec les fils d'un volontarisme, d'une ambition en panne depuis plusieurs décennies. »

### ELECTRICITÉ : LA CONCURRENCE À TOUT PRIX

Cette réflexion doit intégrer la question de la libéralisation du marché de l'énergie renforcée par la loi NOME. Le groupe communiste a dénoncé cette loi qui, fondée sur la concurrence, ne vise qu'à augmenter le prix de l'énergie au bénéfice des groupes qui la produisent et la distribuent. Cette loi oblige, en effet, EDF à céder une partie de sa production à ses concurrents car ceux-ci n'étaient pas en mesure de faire des offres commerciales compétitives, faute de capacité de productions propres suffisantes et malgré l'ouverture du marché de l'électricité. Le premier résultat de cette loi sera de renchérir le prix de l'électricité, créer de sérieuses difficultés aux entreprises et faire exploser la précarité énergétique pour les particuliers. A contrario, elle appelle à une réelle maîtrise publique où les consommateurs auraient toutes leurs places.

# DE L'INTERVENTION PUBLIQUE À LA MAÎTRISE PUBLIQUE

L'implication du Conseil régional sur ce dossier énergétique démontre la nécessité et l'importance des politiques publiques pour porter ce type de projet ambitieux et novateur. En effet, la maîtrise de la demande et le développement des énergies renouvelables auraient-ils été intégrés, à un tel niveau, dans cette réflexion énergétique sans l'implication des collectivités et du Conseil régional particulièrement ? Nous pouvons en douter. Le caractère novateur de ce pacte, permis par l'engagement des collectivités territoriales, est révélé également par la démarche territorialisée qui a prévalu, prenant en compte les besoins de la Bretagne et ses potentiels.

Mais, parallèlement à l'intervention publique, le groupe communiste a porté un discours tout à fait singulier sur la maîtrise publique de la production d'énergie : « Le vent et les courants marins constituent des biens communs. Il serait logique que l'énergie qu'ils produisent ne soit pas accaparée par ceux qui font du business de tout et que nous agissions

pour favoriser partout où c'est possible la constitution d'outils publics locaux s'inscrivant dans cette volonté d'une maîtrise publique de biens publics» a ainsi rappelé Eric Berroche. En effet, les engagements financiers de la Région Bretagne et plus largement des collectivités territoriales pour mettre en œuvre ce Pacte sont importants. Il semblerait juste que ces investissements impliquent un juste retour pour les contribuables et les territoires.

Pour Eric Berroche, « les enjeux et les défis concernant les questions liées à l'énergie, ses qualités de ressource vitale et de bien commun en font un des domaines essentiels où doivent s'exercer des missions de service public. Missions, on le sait, que, seul, le marché ne peut pas remplir. Il existe des outils publics locaux permettant de garantir aux collectivités territoriales, à ses habitants et aux territoires que les bénéfices engendrés soient réinvestis sur ledit territoire, vers des opérations d'économies d'énergie, par exemple. »

Ces entreprises publiques locales – dont la



panoplie s'est récemment élargie - ont de multiples avantages : la prise en compte effective de l'intérêt général,

l'inscription des projets dans le long terme, l'ancrage au plus près des populations et des territoires garantit notamment par le contrôle exercé par les élus, la performance économique avec la mise en commun du savoir faire des entreprises, le développement économique des territoires. Eric Berroche a d'ailleurs rappelé que cette approche permettra de valoriser positivement ces projets, qui régulièrement vont l'objet d'opposition.

Si, cette conception semble partagée par l'ensemble de la majorité, ils restent encore à en définir précisément les contours.

## ENGAGEMENT RENFORCÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le groupe communiste avait également soulevé la question de la précarité énergétique. Aujourd'hui, en France, 3,5 Millions de personnes souffrent de précarité énergétique c'est-à-dire qu'elles consacrent au moins 10% de leur budget à l'achat d'énergie pour leur logement. Ce phénomène risque de prendre d'énormes proportions avec l'augmentation des prix des énergies et la précarisation de nouveaux ménages. Avec son habitat dispersé, sa proportion de logements privés, avec 9% de sa population qui vit en dessous du seuil de pauvreté, la Bretagne est particulièrement concernée par ce phénomène.

Le groupe communiste a donc demandé que cette question soit clairement prise en compte au sein du Pacte électrique Breton : « nous approuvons la proposition du CESER qui indique que la priorité des travaux



d'économies et d'isolation doit porter sur les logements des plus démunis. Dans le même sens, nous proposons que le Conseil régional soit à l'initiative d'une réflexion sur la précarité énergétique en Bretagne, qui pourrait être intégrée au sein des travaux de l'Observatoire de l'énergie en Bretagne.

En effet, ce phénomène n'est qu'étudié que depuis peu et on manque cruellement de données permettant de visualiser l'ampleur du phénomène et donc d'identifier les causes, les conséquences et les remèdes et particulièrement de structurer les actions

menées par l'ensemble des acteurs sur ce sujet. »

D'octobre à janvier, les discussions ont permis de faire évoluer les engagements de la Région. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique a été intégrée comme une priorité du Conseil régional : « Dans le cadre du premier axe du Pacte électrique breton, le Conseil régional agira donc en priorité pour réduire la précarité énergétique, notamment en améliorant l'isolation des logements, mais également en encourageant les alternatives au chauffage électrique. Nous éco conditionnerons nos aides en ce sens, en priorité sur le logement et à moyen terme sur tous les dispositifs dans le cadre d'approches intégrées. De façon générale, nous conditionnerons notre intervention à la production d'un bilan énergétique et gaz à effet de serre».

**CONTACT:**

**GROUPE COMMUNISTE - 13C RUE FRANZ HELLER 35700 RENNES**

**02.23.21.36.90**

**groupe@pcf-crb.org**